

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

LE PROPAGATEUR

Volume IV,

1er Juin, 1893,

Numéro 7

BULLETIN

22 Mai 1893.

* * Depuis longtemps les sectaires et les sociétés secrètes cherchent à implanter leurs funestes doctrines en Hongrie. Les catholiques sont en butte à leurs persécutions et on cherche même à leur imposer le mariage civil. Heureusement que l'épiscopat hongrois est à la hauteur de sa mission et qu'il la remplit avec le zèle et la vigilance du bon pasteur qui veille sur son troupeau. Les catholiques revendiquent leurs droits avec courage et fermeté. Ils n'ont heureusement recours qu'aux moyens constitutionnels, malgré les sourdes menées de leurs ennemis qui voudraient les pousser aux excès et aux violences.

Réunis dernièrement en assemblée plénière dans la ville de Komorn, ils ont passé à l'unanimité la résolution suivante qui indique l'esprit qui les anime dans les luttes qu'ils soutiennent.

L'assemblée catholique de Komorn exprime à l'unanimité son désir de voir maintenir, sur une base équitable, la paix entre l'Eglise et l'Etat. Comme fidèles de la Sainte Eglise, nous voulons donner à Dieu ce qui est à Dieu, et comme citoyens nous donnerons à l'Etat ce qui est à l'Etat, persuadés que nous sommes que si ce dernier se tient dans les attributions de sa sphère, il n'y aura jamais lutte entre les devoirs civils et les devoirs religieux.

.

* * Les élections municipales pour les 80 quartiers de Paris ont eu lieu les dimanches 16 et 23 avril. Ces élections se sont faites principalement sur la question de la réintégration des sœurs de charité dans les hôpitaux d'où elles ont été chassées par la laïcisation à outrance. Malheureusement il y a encore trop d'éléments malsains dans Paris et les mauvaises passions y ont encore trop d'empire. Les hommes de désordre l'ont encore emporté et pendant trois à quatre années ils vont régir à leur manière les affaires de la grande ville (1).

"Paris", dit ironiquement l'*Univers*, était content de son conseil municipal ! Il faut le croire, puisqu'il le maintient à l'Hôtel de Ville.

Paris se trouve honnêtement, sagement, habilement administré. Il veut que cela continue. Il sera satisfait. Le gaspillage des deniers publics, (2) la désorganisation des écoles, de l'assistance et des hôpitaux, la corruption et le désordre en tout genre vont s'accroître ; les grands travaux nécessaires à l'embellissement et à l'assainissement de la capitale resteront inachevés.

(1) Le budget de Paris est de 700 millions de francs

(2) Les rapports officiels constatent qu'il y a cette année un déficit de sept millions de francs. (Note de la rédaction.)

La position est cependant moins mauvaise qu'elle ne l'était dans le dernier conseil ; elle s'est un peu améliorée. En effet les partisans de la réintégration seront au nombre de 18 et ils n'étaient que 14 dans le conseil précédent. Le nombre de voix données aux candidats catholiques et à leurs alliés dépasse 120,000, ce qui est une augmentation de plus de 80,000 car ils n'avaient réuni que 34,000 voix en 1890. Ce changement considérable va peut-être diminuer l'audace et l'arrogance des sectaires et leur apprendre qu'ils doivent mettre un terme à leurs vexations.

La majorité du conseil se compose de républicains opportunistes, de radicaux-socialistes, de possibilistes broussistes, de possibilistes allemanistes, de blanquistes et d'autres *istes ejusdem farinae*. Parmi les 80 conseillers il y a dix journalistes, vingt quatre avocats, des médecins, des négociants, des ouvriers etc.

Dans une ville comme Paris dont la population atteint près de 3 millions d'habitants, il y a bien des misères humaines à soulager. Et, par une étrange aberration qui n'a pour cause que la haine de la religion, on préfère les soins mercenaires aux soins de celles qui ont tout sacrifié, famille, joies, plaisirs, position, pour servir Dieu et le prochain. On préfère ce que le grand Napoléon appelait un *dévouement de location à la charité de vocation*, on préfère les infirmières qui soignent pour de l'argent, aux infirmières qui soignent pour l'amour de Dieu.

.

. L'Allemagne est en pleine lutte électorale. Le bill de l'armée ayant été rejeté sur une division de 210 voix contre 162, l'empereur a immédiatement dissous le Reichstag et ordonné de nouvelles élections. Elles auront lieu le 15 juin. Le gouvernement veut vaincre coûte que coûte et il ne reculera devant aucuns moyens pour parvenir à son but. On craint même un coup d'état car l'empereur est surexcité et on sait que chez lui la passion l'emporte sur le jugement.

Les élections vont se faire presque uniquement sur la question de l'augmentation de l'armée. Les partisans du gouvernement poussent le cri d'alarme et font appel au chauvinisme des populations à qui ils persuadent que la France et la Russie se préparent à envahir l'Allemagne.

Les partis sont nombreux en Allemagne. Il y en a huit sur les rangs dans la présente lutte. Les socialistes paraissent être les plus forts. Si le parti catholique, *ou du centre*, ne se divise pas, il pourra probablement tenir la balance du pouvoir et obtenir bien des réformes.

.

. Le congrès brésilien est en session depuis le 3 mai. Le président Peixotta dans son message, annonce l'entreprise prochaine de travaux publics qui devront avoir pour effet d'attirer les immigrants. Il constate que la situation financière de la république s'est améliorée et il exprime sa confiance dans le maintien de la paix.

A propos du Brésil, *La Croix* de Paris donne les renseignements qui suivent. Ils sont relatifs aux affaires religieuses de ce pays.

Les journaux du Brésil publient la bulle apostolique qui réorganise la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays.

Léon XIII partage le Brésil en deux provinces : celle Nord, métropole Bahia ; celle du Sud, métropole Rio-de-Janeiro.

La province de Bahia comprendra les anciens diocèses de Belem, Para, Saint-Louis, Fortaleza, Olinda, Goyaz, et les nouveaux diocèses de Manaos et de Parahyba.

Celle de Rio comprendra les évêchés de Saint-Pierre-de-Rio-Grande, Saint-Paul, Mariana, Diamantina, Cuyaba, et deux nouveaux diocèses qui seront bientôt fondés.

Cet acte du grand Pape assurera la pacification religieuse dans ce pays, nous en avons le ferme espoir.

.

. Le chapitre général des Oblats de Marie Immaculée, réuni à Paris, le 11 de ce mois, a élu supérieur de la congrégation le T. R. Père Jean-Baptiste Louis Soulier, en remplacement du T. R. Père Joseph Fabre, décédé il y a quelques mois. Le R. P. Soulier est né en 1826 dans le diocèse de Tulle, département de la Corrèze.

Membre de la congrégation des Oblats depuis quarante cinq ans, assistant-général depuis plusieurs années déjà, visiteur à différentes reprises de toutes les maisons de son Ordre répandu dans le monde entier, ce vénérable religieux connaît parfaitement les besoins et les ressources des diverses provinces. Une aussi longue expérience unie à une grande science et à une piété remarquable promettent donc une administration prudente, éclairée, féconde en œuvres.

La Semaine Religieuse de Montréal.

Note de la rédaction.— Le Supérieur général des Oblats est élu à vie. Le R. P. Soulier est le troisième supérieur général de l'ordre. Le premier supérieur a été Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, le fondateur.

.

. Le 25 avril le diocèse de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, célébrait le centenaire de sa fondation. C'est le 25 avril 1793 que ce diocèse fut établi. La Louisiane faisait alors partie du diocèse de la Havane. Au commencement elle était sous la juridiction de l'évêque de Québec dont l'immense diocèse s'étendait de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Le diocèse de la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui siège d'un archevêché, est le deuxième diocèse qui a été établi aux États-Unis.

La fête a été splendide. Il y avait là un cardinal, 23 archevêques et évêques, des dignitaires d'ordres religieux, un grand nombre de prêtres et une grande foule de fidèles. Étaient aussi présents le lieutenant-gouverneur de la Louisiane, des sénateurs, des députés, le maire de la ville et presque tous les fonctionnaires civils et municipaux. Le diocèse de Montréal y était représenté par M. le chanoine Bruchési, et celui de St-Hyacinthe par le révérend père Hage, dominicain. Ce dernier a même prêché pendant la messe solen-

nelle qui a été chantée par Mgr. Jansens, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Au banquet qui suivit la cérémonie religieuse, son Eminence, le Cardinal Gibbons, répondant à la santé du "Saint Père," a parlé en termes enthousiastes des deux hommes les plus remarquables qui fixent aujourd'hui l'attention de l'univers entier, Léon XIII, le chef spirituel de 250 millions d'hommes, et Gladstone, le premier ministre du vaste empire sur lequel le soleil ne se couche jamais.

Le soir une grande assemblée catholique s'est tenue devant la cathédrale. Elle était présidée par le cardinal Gibbons et Mgr. Jansens. Des discours ont été prononcés par le sénateur White en anglais, et par le lieutenant-gouverneur Parlange en français. Ce dernier a parlé avec éloquence de nos missionnaires et de nos découvreurs qui furent les pionniers de la religion et de la civilisation sur le sol de la Louisiane.

.

. L'élection d'un député pour représenter le district électoral de l'île de Vancouver, Colombie britannique, aux Communes du Canada a eu lieu le 2 mai. M. Andrew Haslan, maire de Nanaimo a été élu. Il est conservateur et partisan de la fédération impériale. M. Haslan remplace M. David William Gordon, décédé dernièrement. M. Gordon était aussi conservateur.

.

Sont décédés :

1° E. R. Johnson, shérif du district de St François. Il a été frappé de mort subite, comme son prédécesseur, M. Webb.

2° Le prince Georges Victor, souverain de la principauté de Waldeck, Allemagne. Cette principauté n'a qu'une superficie de 433 milles carrés et une population de 56,575 habitants.

3° Le comte de Schimmel-penninck van Nijenhins, ancien ministre des finances de Hollande. Il était âgé de 72 ans.

4° M. Jousset, maire de Pléchéatel, département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, France. Il était maire de sa commune depuis 50 ans et conseiller municipal depuis 55 ans. Il est probablement le seul homme qui ait été maire d'un même endroit pendant un demi-siècle sans aucune interruption.

Le département d'Ille-et-Vilaine (partie de la Bretagne) est la patrie de Jacques-Cartier, de Duguay-Trouin, de Chateaubriand, de Laménais et de plusieurs autres hommes célèbres.

5° Le célèbre chansonnier Gustave Nadaud. Il était âgé de 73 ans. Sa chanson du *Gendarme* est connue partout. Je l'ai entendue chanter en maints endroits, dans la Province de Québec.

Nadaud est mort en chrétien. Son ami, Mgr. Fabre, évêque de la Réunion, lui a administré les derniers sacrements.

6° M. l'abbé Shorderet, chanoine à Fribourg en Suisse. Il était

l'ami des pauvres et des délaissés. Plein de zèle pour la diffusion des bons principes, il a fondé dans son pays plusieurs journaux catholiques importants. Il a aussi fondé l'*œuvre de St-Paul* qui est une œuvre de propagation de la presse catholique.

À l'occasion du décès de cet homme de bien les français qui habitent Fribourg ont publié la note suivante reproduit par l'*Univers*.

Nous ne pouvons oublier que M. le chanoine Schorderet fut l'un des principaux et des plus actifs organisateurs des secours aux soldats français de l'armée de l'Est, pendant leur internement, en 1871. Non content de desservir, comme aumônier, l'ambulance de la Providence dont il s'était spécialement chargé, il ne cessa d'étendre sa sollicitude à tous nos malheureux internés. Son dévouement méritait un témoignage officiel de reconnaissance de la part des représentants de la France, et au nom de l'armée de l'Est il reçut une médaille avec diplôme. Bien des fois, plus tard, il a donné des témoignages de sympathie à notre Société, à nos compatriotes et à notre pays.

7° Son Eminence le Cardinal Thomas Zigliara, évêque de Frascati et préfet de la Congrégation des Etudes. Il était *dominicain*. Le Cardinal Zigliara est né à Bonifacio, en Corse, le 29 Octobre 1833 et il a été créé cardinal le 12 mai 1879. C'était un savant et il a été longtemps professeur de philosophie. Son manuel intitulé *Summa Philosophica* est suivi dans plusieurs collèges de la province.

8° Le Dr. Charles Alexandre Lesage, ancien député fédéral de Dorchester, Québec. Il est né en 1843. Il a fait ses études médicales à l'Université Laval.

Il était conservateur en politique.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Nécessité de la Révélation au point de vue de la religion naturelle.

III

Il nous reste à montrer que ces trois assertions du Concile sont vraies.

1° Est-il vrai qu'au moyen de la révélation chrétienne les hommes peuvent tous connaître facilement, avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur les principales vérités religieuses qui ne sont pas au-dessus de la portée de la raison ?

Oui ; c'est un fait d'expérience. Visitez le catéchisme de n'importe quelle paroisse catholique. Interrogez les enfants qui s'y préparent à leur première communion, vous en rencontrerez bien peu qui n'aient cette connaissance.

2° Est-il vrai que ce résultat ne serait pas obtenu sans la révélation chrétienne ? Oui encore et les théologiens l'établissent par deux preuves principales.

La première preuve est historique. Elle a été surtout développée par les apologistes du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, comme Lelaud. *Nouvelle démonstration évangélique* (Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. VII) et Dœlinger, *Paganisme et Judaïsme*. Elle consiste à montrer que les peuples payens se sont trompés grossièrement sur Dieu et la religion, et que les philosophes du plus grand génie ont été incapables d'instruire ces peuples d'une façon convaincante et pratique.

La seconde preuve est fondée sur l'étude de la nature humaine. Cette seconde preuve avait déjà été mise en lumière par saint Augustin, de *Utilitate credendi*; mais elle a été surtout développée par saint Thomas d'Aquin, qui nous apprend qu'il en avait trouvé en partie les éléments dans Aristote (*I, Cont. Gent. ch. 4*) et dans Maimonides (*De Veritate*, q. 14, a. 10). C'est la preuve de saint Thomas qui a inspiré le Concile du Vatican, comme le montrent les références du premier projet de notre Constitution (1) et la similitude des expressions adoptées par le Concile avec les termes dans lesquels le Docteur Angélique formule son argument, soit dans ses *Questions sur la Vérité* (q. 14, a. 10), soit dans sa *Somme contre les Gentils* (liv. I, c. 4) soit dans sa *Somme Théologique* (2a. 2æ. q. 2, a. 4).

Il y aurait trois inconvénients, dit le grand docteur, à ce qu'on cherchât à connaître sans autre secours que la raison les vérités qui lui sont accessibles.

Le premier inconvénient, c'est que peu d'hommes parviendraient ainsi à la connaissance de Dieu, soit faute d'une intelligence suffisante, soit faute de loisirs, soit faute de courage pour entreprendre et mener à bonne fin cette étude.

Le second inconvénient, c'est que le petit nombre de ceux qui pourraient arriver ainsi à cette connaissance, n'y parviendraient qu'après un long temps, soit à cause de la profondeur des vérités en question, soit à cause des connaissances nombreuses que cette recherche présuppose, soit à cause que les jeunes gens n'ont pas le calme et la sagesse qu'elle exige.

Le troisième inconvénient, c'est qu'il se mêlerait des erreurs à cette connaissance, de sorte qu'elle resterait douteuse pour beaucoup d'hommes. Il était donc nécessaire que nous fussions menés à cette connaissance par le chemin de la foi, de sorte que tous pussent facilement participer à la connaissance de Dieu, et cela sans être exposés au doute et à l'erreur, *ut sic omnes de facili possent divinæ cognitionis participes esse et absque dubitatione et errore* (*I Cont. Gent. cap. 4*).

On voit que le Concile du Vatican a reproduit presque textuellement la conclusion du Docteur angélique, conclusion si bien prouvée par les raisons que le grand docteur développe et que nous n'avons fait qu'indiquer.

3° Est-il vrai que pour les raisons qui viennent d'être rappelées la révélation est nécessaire, mais non d'une absolue nécessité ?

Quelle soit nécessaire, cela résulte de ce que pratiquement les

hommes ne peuvent sans elle connaître Dieu, suffisamment et facilement.

Mais cette nécessité n'est-elle pas absolue ? Non ; car cette connaissance ne dépasse pas la lumière naturelle de la raison, ainsi que nous l'avons vu ; elle n'est donc pas absolument impossible à

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 524.

un homme ; or ce qui n'est pas absolument impossible à un homme n'est pas non plus absolument impossible à d'autres hommes.

Il en résulte que cette nécessité de la révélation n'est pas une nécessité absolue. C'est donc une nécessité morale.

Seulement cette nécessité morale ne suffit-elle pas pour que la révélation soit due à la nation humaine, et par conséquent pour qu'elle ne soit pas surnaturelle mais naturelle ? le Père Ventura, attaché comme on le sait au traditionalisme, le prétendait (*La Tradition*, ch. vi, 44), cité par Zigliara, *Essai sur les principes du traditionalisme*, n. 97.

Le cardinal Zigliara (*ibid*) lui répondit que tous les hommes ont la puissance physique de connaître Dieu à l'aide de la raison, telle que nous la possédons dans notre état présent, que Dieu pouvait, par conséquent, nous laisser dans cet état, sans nous donner la révélation.

Mais nous préférons de beaucoup la solution que le cardinal Franzelin (*de divina Traditione*, p. m, cap. III, § IV) donne à cette question, conformément à la doctrine de Suarez et de Kipalda. Suivant lui les secours moralement nécessaires au genre humain pour connaître Dieu facilement et sans mélange d'erreur, devaient lui être donnés par la Providence divine, étant posée la création ; par conséquent ces secours auraient été naturels, si Dieu nous avait laissés dans l'état de nature ; mais du moment que Dieu nous a appelés à une fin surnaturelle et accordé pour l'atteindre le secours surnaturel de la révélation, ce secours surnaturel plus abondant remplace les secours naturels qui nous étaient moralement nécessaires et qui nous auraient été donnés par Dieu dans l'état de nature pure. Il n'était donc pas moralement nécessaire pour cette connaissance d'ordre naturel que Dieu nous donnât une révélation surnaturelle ; à plus forte raison n'était-il point nécessaire qu'il nous révélât tous les dogmes du christianisme. Mais il était moralement nécessaire que Dieu nous aidât par un secours. En fait ce secours a consisté dans la révélation chrétienne.

La révélation chrétienne nous est donc moralement indispensable même pour la connaissance parfaite des vérités naturelles sur Dieu. Néanmoins elle reste une lumière surnaturelle à laquelle nous n'avions pas droit.

J.-M.-A. VAGANT,
Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

Méditations pour tous les jours de l'année, d'après la doctrine et l'esprit de saint Alphonse de Liguori docteur de l'Église, à l'usage de toutes les âmes qui aspirent à la perfection, prêtres, religieux et laïques, par le R. P. Bronchain, rédemptoriste.
3 vol. in-12, \$2.00 reliés \$2.75.

MEDITATIONS SACERDOTALES

SUR LA MESSE DE CHAQUE JOUR

Par R. DECROUILLE,

Prêtre du diocèse d'Arras

5 vol. in-12.....Prix : \$3.00, reliés \$4.25

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il nous paraît utile de placer en tête de ces méditations Sacerdotales quelques explications sur le Chemin de la Perfection et sur l'Oraison mentale, ou Méditation, qui est le meilleur secours pour y avancer sûrement. Ces explications feront comprendre le but que nous nous sommes proposé en composant ce Cours de Méditations, et la marche que nous y avons suivie. Elles aideront peut-être ceux qui les liront attentivement à retirer plus de fruit de leur méditation quotidienne.

I

LE CHEMIN DE LA PERFECTION

Ce n'est qu'au Ciel que nous aurons atteint ce terme de la Perfection vers lequel nous tendons : c'est là seulement que nous connaissons et aimerons Dieu parfaitement, que nous le verrons tel qu'il est et face à face ; là seulement tous les battements de notre cœur seront sans interruption dirigés vers Lui ; l'infirmité humaine ne nous permet pas ici-bas de toujours penser à Dieu, de toujours être mêlé vers Lui par l'amour.

Mais si, sur la terre, la perfection absolue désespère nécessairement nos efforts, nous pouvons y arriver à une perfection relative, et c'est sur le chemin qui y conduit que nous allons jeter un coup d'œil.

Voyons d'abord comment Dieu arme et approvisionne le Chrétien qui doit voyager dans le Chemin de la Perfection.

Il l'y introduit au jour de son Baptême. Dès ce jour-là, en même temps qu'il purifie son âme, Il l'enrichit de la Grâce sanctifiante ; et cette grâce n'est pas un simple ornement ; c'est une vie nouvelle surajoutée à la vie naturelle de l'âme, et qui constitue son être surnaturel.

Ce n'est pas tout : pour produire ses opérations, l'âme se sert des facultés que Dieu lui a données : de son intelligence, de sa mémoire, de sa volonté ; de même, pour que cet être surnaturel puisse agir, il lui faut comme des facultés particulières. Dieu ajoute donc à la Grâce sanctifiante les Vertus Théologiques et Cardinales ; il les infuse dans l'âme en même temps que la Grâce, et elles y croissent avec elle.

De plus, pour que ces Vertus produisent des actes surnaturels,

Dieu agit Lui-même sur l'âme, par les touches ou impulsions de son Esprit, que l'on désigne sous le nom de Grâces actuelles. Il arrive alors que l'âme, divinement éclairée et excitée, quoique laissée libre, met les Vertus infuses en exercice et leur fait produire tantôt des actes surnaturels de Foi, ou d'Espérance, ou de Charité, qui se rapportent directement à Dieu ; tantôt des actes surnaturels de Prudence, de Force, de Tempérance ou de Justice, qui ont un rapport direct avec le prochain.

Dieu étend plus loin sa libéralité envers ce voyageur introduit dans le Chemin de la Perfection : sur sa route, il rencontrera, à certains jours, des obstacles plus grands ; à mesure qu'il avancera, son attitude devra être plus surhumaine, et ses actes dépasser de plus en plus la mesure ordinaire. A la Grâce et aux Vertus, Dieu ajoute les sept Dons du Saint-Esprit, qui sont autant d'énergies déposées dans l'âme pour l'aider à obéir promptement et facilement aux impulsions divines, surtout dans les circonstances où il faut davantage s'élever au-dessus de la nature. A l'aide de ces Dons, le chrétien pourra accomplir, non seulement des actions surnaturelles, mais des actes surnaturellement héroïques de vertu.

Il est donc armé et approvisionné par Dieu pour toutes les occurrences : quand il faudra faire une action bonne surnaturellement, mais non héroïque, il trouvera en son âme, avec la Grâce sanctifiante : 1^o la Vertu théologale ou morale au moyen de laquelle doit être produit cet acte ; 2^o la Grâce actuelle, ou motion du Saint-Esprit, qui doit éclairer et fortifier son âme et l'aider à mettre cette vertu en exercice. Quand il faudra accomplir une action surnaturelle et héroïque, il y trouvera : 1^o le Don du Saint-Esprit *in habitu* qui inclinera les puissances de son âme à obéir aux motions divines ; 2^o le Don du Saint-Esprit *in actu*, ou Grâce actuelle plus forte, qui l'éclairera et le poussera à accomplir l'action dont il s'agit.

Ainsi revêtu de l'armure de Dieu, le voyageur engagé dans le Chemin de la Perfection ne doit pas tester immobile. Le Royaume des Cieux souffre violence, et ce sont ceux qui font de sérieux efforts qui y parviennent. La palme l'attend au bout de la carrière : " Courez donc, dit saint Paul, si vous voulez la cueillir ". Car il s'agit de devenir parfait comme Dieu même est parfait. Non pas sans doute, que nous puissions prétendre à devenir aussi parfaits que Lui ; mais nous devons nous appliquer à accomplir, avec son secours, les mêmes opérations qui constituent la perfection de Dieu. Le père éternel qui se connaît, et, se connaissant, produit son Fils ; le Père et le Fils s'aiment d'un amour infini, et cet amour réciproque produit le Saint-Esprit. Au chrétien voyageur d'avancer toujours dans la connaissance et dans l'amour de Dieu, et ainsi d'adhérer de plus en plus au Seigneur en devenant un même Esprit avec Lui.

Qu'on le comprenne donc : on n'a pas atteint la Perfection que Dieu attend de nous, quand on s'est maintenu dans l'état de grâce par l'observation des préceptes et la conservation de cette Charité qui, nous faisant aimer Dieu par-dessus tout, nous inspira l'hor-

reur du péché mortel, destructeur de l'amitié de Dieu. Ce n'est là que la Perfection *infime* et, pour ainsi dire, *initiale*. Il faut avancer, et s'efforcer d'arriver, d'abord à cette Perfection *moyenne*, qui nous fait fuir avec horreur les péchés véniels dont le propre est de refroidir l'amitié divine, et, ensuite, à cette Perfection *supérieure*, qui ne recule même pas devant l'observation des conseils, toutes les lois qu'ils sont des moyens pour nous avancer dans l'amour.

Car c'est un axiome reconnu unanimement par tous les Mystiques, que, dans le Chemin de la Perfection, on ne peut, de parti pris, rester immobile : *In viâ Dei, non progredi, regredi est*, Celui qui n'avance pas recule.

Examinons maintenant les différentes étapes de ce chemin.

Il y en a trois, qu'on nomme ordinairement les trois *Voies* : la *Voie Purgative*, l'*Illuminative*, et l'*Unitive* ; ou encore, il y a, sur ce chemin, trois espèces de voyageurs : il y a les *Commencants*, les *Progressants* et les *Parfaits*.

Inutile de remarquer que ce Chemin est tout intérieur, et qu'on y marche par l'accroissement de la vie surnaturelle.

Dans la première voie, ou celle des commençants, qui est comme la première étape dans le Chemin de la Perfection, l'âme exclut tout ce qui est incompatible avec la Charité ; elle s'éloigne de plus en plus du péché ; elle s'applique à arrêter les mouvements désordonnés de la concupiscence qui pourraient l'y ramener : *Deformata studet reformare*.

Dans la seconde, ou celle des progressants, on travaille à fortifier et à augmenter la Charité par la pratique des vertus dont Jésus nous offre le modèle, et pour la reproduction desquelles il nous donne la grâce particulière qu'il nous a acquise : *Reformata conformare*.

Dans la troisième, ou celle des parfaits, l'âme purifiée de ses fautes, maîtresse de ses passions, ornée des vertus chrétiennes, vit comme une étrangère au milieu des créatures, adhère à Dieu seul, s'unit à Lui par la Charité, confond sa volonté avec la volonté divine, s'abandonne à Dieu, son unique amour, dans l'adversité comme dans la prospérité : *Conformata transformare*.

Chacune de ces trois voies, ou de ces trois vies se distingue, non par le degré de charité de ceux qui s'efforcent d'y avancer, mais par le genre prédominant de leur travail. Ainsi, si l'on s'applique surtout à faire mourir la concupiscence et à détruire les racines du péché, on est dans la *Voie purgative* ; si l'on s'applique à reproduire les vertus du divin Modèle, à grandir avec Lui pour arriver à l'âge parfait du Christ, on est dans la *Voie illuminative* ; si, enfin, on s'applique à agir toujours par le motif de la Charité, à laisser l'Esprit de Jésus prendre la direction de tous les mouvements de l'âme, on est dans la *Voie unitive*.

L'Eglise veut que ses enfants croissent chaque jour dans la connaissance et dans l'amour de Dieu ; elle veut les conduire tous aussi près que possible de la Perfection sur la terre ; elle voudrait les voir commémorer ici-bas la vie divine du Ciel. Dans ce but, elle les fait passer chaque année successivement par la *Voie purgative*

pendant l'Avent, par la Voie illuminative depuis Noël jusqu'à la Pentecôte, par la Voie unitive au Temps après la Pentecôte.

Quand une année liturgique est terminée, l'Eglise recommence le Cycle, et remet tous ses enfants, même ceux qui l'ont suivie jusqu'à la Voie unitive, aux exercices de la Vie purgative, quand revient le Temps de l'Avent.

Mais c'est le vœu de l'Eglise que, pour continuer d'avancer dans le Chemin de la Perfection, les âmes qui ont vécu de la Vie unitive, au Temps après la Pentecôte, n'abandonnent pas complètement l'application à l'union divine pendant l'Avent. De même, depuis Noël jusqu'à la Pentecôte, on continue aussi quelques exercices de la Vie purgative, surtout pendant le Carême, où ils semblent même redevenir prédominants.

Avons-nous le droit de rester sourds à l'appel de notre Mère, et de ne pas faire tous nos efforts pour avancer, sous sa direction, dans le Chemin de la Perfection ? Non ; nous ne le pouvons ni comme chrétiens, ni comme prêtres.

Comme chrétiens, nous avons, dans notre Baptême, renoncé, non seulement au péché, mais au monde et à ses pompes, qui sont autant d'artifices dont le Démon se sert pour nous perdre ; nous avons promis de nous attacher à Jésus-Christ pour toujours ; ce n'est qu'en tendant à la Perfection que nous pourrons tenir nos promesses. Comment, en effet, sans efforts continuels vers la Perfection, pratiquer le renoncement ; vivre dans le monde comme si nous n'en étions pas ; brûler de Charité au point d'être disposés à tout laisser plutôt que de perdre l'amitié de Dieu ? Comment revêtir Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Comment surtout accomplir le précepte : *Estote perfecti, sicut et Pater vester celestis perfectus est* ? (Matth., v. 48). Ne nous faisons pas d'illusion : le Baptême nous oblige à tout cela ; par conséquent, à avancer dans le Chemin de la Perfection.

Et puis, nous sommes prêtres ; et ce n'est pas seulement l'encens et le pain que le prêtre de Jésus-Christ offre à Dieu ; c'en serait pourtant déjà assez pour l'obliger à être saint ; il consacre et il offre le Corps et le Sang du Seigneur. Il y a même pour lui une perfection d'état qui est comme le point de départ d'où il doit s'élaner dans ce Chemin de la Perfection ; ce point de départ est plus élevé que celui des simples fidèles : *Ex hominibus assumptus* (Hebr. v, 1) ; il est même plus élevé que celui des simples religieux ; son état n'est pas le *status perfectionis acquirendæ* ; le prêtre, surtout s'il est pasteur des âmes, est dans un état de perfection déjà acquise : *Status perfectionis acquisitæ*. Voici ce que dit le Saint Concile de Trente de tous les clercs : *Nil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant ; levia etiam delicta, quæ in ipsis maxima forent, effugiant*. Et, si le point de départ est plus élevé pour nous que pour les simples fidèles et même que pour les religieux, n'est-il pas évident que nous n'avons pas le droit de rester stationnaires, ce qui nous exposerait à reculer : que nous devons nous appliquer à mettre en exercice les Vertus et les Dons que Dieu a déposés en nos âmes ? Le peuple fidèle n'a-t-il pas les yeux fixés

sur nous ? Est-ce sans raison que l'Évangile nous appelle le *Sel de la terre* et la *Lumière du monde* ? (Math., v, 13, 14.)

II

MOYENS D'AVANCER DANS LE CHEMIN DE LA PERFECTION

Nous voici munis par Dieu d'armes et de provisions pour marcher dans le Chemin de la Perfection ; Dieu et l'Église nous invitent à y avancer ; l'Église s'offre même à nous guider. Quels sont les secours offerts et recommandés par Dieu et par l'Église à notre faiblesse souvent défaillante ?

C'est d'abord la *sainte Communion* ; elle est le moyen divinement établi pour soutenir l'âme et la conduire à la Vie d'union.

Elle nous unit substantiellement, et même physiquement à Jésus-Christ, tant que les saintes espèces demeurent intègres en nous ; et, quand la présence sacramentelle a disparu, elle nous laisse unis encore intimement à Jésus en nous laissant sa vie et son Esprit : *In me manet et ego in illo* (Joan, vi, 57). Elle est aussi la nourriture de l'âme ; elle est le Lait eucharistique qui doit nous faire grandir ici-bas, et nous fortifier dans la marche vers la Patrie, où nous atteindrons enfin la plénitude parfaite de l'âge du Christ. C'est par elle surtout que Notre-Seigneur se fait la *Voie*, nous forçant, pour ainsi dire, à avancer de jour en jour, par Lui et avec Lui, vers Lui, qui est la reproduction splendide et humanisée de la Perfection du Père Céleste.

Or, la Communion devient le pain quotidien du prêtre à la Messe. Comment le prêtre n'avancerait-il pas ? A moins pourtant que, sous l'empire de la routine, il ne discerne plus le Corps du Sauveur ; ou que, peu soucieux du progrès spirituel, il ne s'éprouve plus lui-même avant de le recevoir...

La communion est donc destinée à nous conduire aux sommets de la Vie unitive. Les demandes que l'Église met, presque chaque jour, sur les lèvres du célébrant à la *Postcommunion*, l'attestent clairement.

Puis, nous avons l'*Office divin*.

Le monde, au milieu duquel nous sommes forcés de nous trouver chaque jour, nous présente fatalement les attraits séducteurs de la bagatelle qui passe ; il tend à fasciner toutes nos facultés en les tenant toujours occupées de lui. Si nous n'y prenons garde, notre âme se dissipe ; elle ouvre ses avenues à l'esprit du monde, et éprouve chaque jour un nouveau déchet de vie surnaturelle. L'Office divin vient arrêter cette dissipation, et fermer les portes à l'invasion de cet esprit destructeur de la Perfection ; sept fois par jour, il oblige le prêtre à ouvrir ses lèvres pour dire à Dieu les louanges de l'Église militante ; il remet sous les yeux de cet ambassadeur des fidèles les sentiments de Notre-Seigneur, tels que l'Esprit de Dieu les a révélés dans la sainte Écriture ; il les lui fait exprimer comme s'ils étaient les siens ; ou bien si c'est la fête d'un Saint, il lui raconte sa vie et l'excite à en prendre les sentiments ; et ainsi, versant au prêtre chaque jour l'Esprit qui se fait

le soutien et le guide du voyageur dans le Chemin de la Perfection, il l'aide merveilleusement à y faire des progrès : *Illic iter quo ostendam illi salutare Dei* (Ps. XLIX, 23).

Dans l'intention de l'Eglise, l'Office divin est donc le complément de la communion eucharistique qui nous a, dès le matin, infusé les inclinations, le caractère, la vie divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Enfin, nous avons l'*Oraison*, que saint Augustin appelait l'*Echelle* qui conduit à Dieu : *Deitatis scala*. (Serm. 22 ad fr. erem.) Car l'*Oraison* joue un grand rôle dans notre vie spirituelle.

C'est elle qui nourrit notre âme et l'empêche de défaillir. Notre âme ; en effet, vit du Verbe, de la Parole de Dieu : *In omni verbo quod procedit de ore Dei* (Math., 4). Or, ce Verbe, pour devenir nourriture de l'âme, doit être retenu par la mémoire, retourné en tous sens et comme broyé par l'intelligence ; et les sucs nutritifs doivent en être extraits par la volonté : c'est précisément l'œuvre de la Méditation ou Oraison Mentale.

C'est par l'*Oraison* que la Charité se réchauffe et s'allume : *Concaluit cor meum intra me, et in meditatione mea exardescet ignis* (Ps. XXXVIII, 4). Quel est ce feu apporté par Notre-Seigneur à la terre, qu'il veut voir brûler dans toutes les âmes, et qui est attisé par la Méditation ? C'est bien la Charité, cette Charité qui consume toutes les âmes soucieuses de leur perfection.

N'est-ce pas aussi dans l'*Oraison* que nous apercevons ces lumières que Dieu projette en notre âme ; que nous sentons ces touches par lesquelles Il veut la mouvoir ; que nous apprenons à correspondre à ces grâces actuelles destinées à mettre en mouvement les Vertus et les Dons, et à nous faire produire cette série d'actes surnaturels qui constituent l'avancement dans le Chemin tout intérieur de la Perfection ?

La Messe, l'Office divin et la Méditation : voilà donc les trois principaux ressorts de notre vie spirituelle.

Il nous reste à examiner maintenant si ce n'est pas le vœu de l'Eglise et l'intérêt du prêtre qu'ils se soutiennent et se fortifient mutuellement.

III

LA MESSE, LE BRÉVIAIRE ET LA MÉDITATION EXERCENT L'UN SUR L'AUTRE UNE INFLUENCE RÉCIPROQUE

D'abord, dans la vie ordinaire du prêtre, ces trois actes se touchent, se succédant presque immédiatement ; ils occupent les premières heures de la journée, et semblent compléter mutuellement leur action surnaturelle.

Plus habituellement, la Méditation précède la sainte Messe : c'est à la première heure de la journée, quand l'esprit n'est pas encore préoccupé des embarras quotidiens de la vie, que l'âme peut le mieux se rendre compte du progrès qu'elle a fait ou du déchet qu'elle a subi ; alors elle peut déployer plus de force à attiser le feu de la Charité : *Mane oratio mea præveniet te* (Ps. LXXXVII,

14). *Cor suum tradet ad vigilandum diluculo, ad Dominum qui fecit illum, et in conspectu Altissimi deprecabitur* (Eccli., xxxix, 1). La Méditation, faite ainsi le matin, imprime à nos pensées une direction qu'elles devront s'efforcer de conserver pendant la journée tout entière; elle nous montre la ligne de conduite que notre volonté devra suivre; elle fait jaillir de notre cœur la prière qui doit attirer les grâces efficaces destinées à soutenir nos résolutions; elle nous indique de quel côté devront, à toutes les heures du jour se tourner les aspirations de notre être surnaturel.

Puis, vient la Sainte Messe qui, si elle suit immédiatement la Méditation, doit en être le couronnement et le véritable complément, en apportant à l'âme la Source des grâces et le Foyer de la Charité; la Sainte Messe, où l'Eglise nous présente, dans l'Introît, l'Épître et l'Évangile, de fortes lectures dont elle désire inculquer les leçons dans nos âmes; dans les Collectes, Secrètes et Postcommunions, des formules de prières où elle demande avec nous et pour nous des grâces en rapport avec les idées dominantes de ces lectures.

Or, qu'arrive-t-il trop souvent? Les maximes de la Vie chrétienne rappelées par l'Eglise dans les lectures de la Sainte Messe, se trouvant en dehors du cours où nos pensées ont été lancées par la Méditation, l'Introît, l'Épître et l'Évangile sont lus sans attention et sans profit; et les belles prières, qui sollicitent les grâces par lesquelles nous pourrions mettre ces maximes en pratique, sont récitées sans dévotion et sans ferveur.

Voici la fête d'un Saint: de saint François d'Assise, par exemple. Vous avez fait votre Méditation, sans vous occuper de la fête que célèbre l'Eglise, sur l'amour du prochain, je suppose. Avec quelle dévotion et avec quel désir d'être exaucé allez-vous réciter cette demande de la Collecte: *Tribue nobis terrena despiciere, et cœlestium donorum semper participatione gaudere?* Quel intérêt prendrez-vous aux lectures de l'Épître et de l'Évangile qui exaltent la nouvelle créature de Jésus-Christ, et rabaisent comme il convient les grandeurs humaines?

La sainte Messe est terminée, vous faites votre Action de grâces; puis, vous prenez votre Bréviaire, pour réciter vos petites Heures. Trois fois, à Tierce, à Sexte et à None, vous redites la Collecte de la Messe; au capitule de chaque petite Heure, presque tous les jours, vous redites les paroles de l'Épître. Quel rapport ces formules liturgiques ont-elles avec les demandes que vous avez faites le matin à la Méditation? Quelle sera, par suite, votre ferveur en les récitant?...

— Ou bien, si vous vous laissez pénétrer par les pensées que la sainte Liturgie vous rappelle, et si vous sollicitez ardemment les grâces demandées par l'Eglise dans les Oraisons de la Messe et du Bréviaire, que deviennent les pensées de la Méditation, et les affections, en rapport avec ces pensées, qui devaient imprimer la direction à votre vie surnaturelle pendant la journée tout entière?...

Je sais bien qu'on peut revenir au "bouquet spirituel" et aux résolutions de la Méditations après la Sainte Messe et l'Office

divin ; mais ce retour peut paraître difficile et peu de prêtres affirmeront qu'ils l'opèrent.

Il y a déjà plus de trente ans que, dans sa Préface générale, qui sert d'introduction à son admirable *Année Liturgique*, Dom Guéranger se plaignait de voir la prière liturgique trop peu comprise et trop délaissée : " Assez longtemps, disait-il, on a cherché l'esprit de prière et la prière elle-même dans des méthodes, dans des livres qui renferment, il est vrai, des pensées louables, pieuses même, mais des pensées humaines ; cette nourriture est vide, car elle n'initie pas à la prière de l'Eglise ; elle isole au lieu d'unir." Ce reproche que le grand liturgiste adressait aux fidèles qui se livrent à des dévotions particulières pendant la célébration du Saint-Sacrifice, ne retombe-t-il pas, en partie du moins, sur les prêtres qui ne s'intéressent pas aux demandes quotidiennes de l'Eglise, et ne cherchent même à comprendre ni ses lectures, ni ses formules de prière ? Il écrivait encore : " La prière de l'Eglise et la plus agréable à l'oreille et au cœur de Dieu, et, partant, la plus puissante. Heureux donc celui qui prie avec l'Eglise, qui associe ses vœux particuliers à ceux de cette Epouse, chérie de l'Epoux et toujours exaucée ! " N'invitait-il pas, par là-même, tous les prêtres à choisir pour sujets de leurs méditations les principales vérités contenues dans les lectures liturgiques de la Sainte Messe, et à demander, dans l'Oraison mentale qui la précède ou la suit, ce que l'Eglise demande à Dieu ce jour-là ?

Dans son *Année Liturgique*, Dom Guéranger a révélé les trésors de science et de piété qui se trouvent dans les formules liturgiques de l'Eglise. A combien de prêtres et de fidèles, il a communiqué l'amour de la prière faite en union avec l'Epouse du Christ ! Mais Dom Guéranger n'a cru devoir expliquer que la Liturgie des Dimanches et des principales fêtes, et ses incomparables commentaires forment un Livre de Lectures spirituelles. et non un Cours de Méditations.

Encouragé par des prêtres pieux, nous avons eu la hardiesse d'essayer d'être utile à nos frères dans le sacerdoce en leur offrant un Cours complet de Méditations Sacerdotales sur le Propre de la Messe de chaque jour. Le sujet de la méditation y est toujours choisi de manière à être rappelé à la Messe et au Bréviaire, et à devenir, comme nécessairement, la pensée dominante de la journée ; les affections qui y sont suggérées seront forcément répétées tout le long du jour, alors qu'on récitera soit à la Messe, soit au Bréviaire, les Oraisons de l'Office ; le souvenir et la pratique des résolutions seront assurés par les grâces que l'Eglise aura demandées avec nous à la Messe, et que nous continuerons à demander à l'Action de grâces et pendant la récitation des Petites Heures. Le fruit de la Méditation sera, croyons-nous, bien moins exposé à être perdu : *Funiculus triplex difficile rumpitur* (Eccle., iv, 12).

Et, en ce qui concerne la célébration de la Sainte Messe, l'Introït, l'Épître, le Graduel, l'Évangile, l'Offertoire, la Communion, rappelant les principales pensées de la Méditation, seront lus avec plus d'attention et de piété ; les Collectes, Secrètes et Postcommu-

nions, demandant des grâces qui doivent assurer nos résolutions, seront récitées avec plus de dévotion; la Messe sera célébrée avec plus de profit pour le prêtre, et peut-être même avec plus d'édification pour les fidèles.

Pour ce qui est la récitation de l'Office divin, nous serons, pour ainsi dire, forcés de lire attentivement les Leçons des Nocturnes, puisque nous y trouverons la vie du Saint et l'explication de l'Évangile, qui formeront le sujet de notre Méditation du lendemain; chaque fois que nous réciterons la Collecte, nous solliciterons la grâce que notre méditation nous a fait concevoir le désir d'obtenir; et le psaume cxviii des petites Heures, dont nous donnons à la fin de chaque volume une explication générale, strophe par strophe, paraîtra merveilleusement adapté à notre sujet d'oraison, et ne sera plus récité avec la routine que tant de prêtres déplorent sans savoir comment s'en corriger. L'âme goûte alors dans la joie la réalisation de cet oracle de la Sagesse, concernant la parole de Dieu: *Non habet amaritudinem conversatio ejus, nec tædium convictus illius, sed lætitiâ et gaudium.* (Sap. viii, 16).

“Que l'âme, s'écrie Dom Guéranger, que l'âme, épouse du Christ, prévenue des désirs de l'Oraison... approche et boive cette eau limpide qui jaillit jusqu'à la vie éternelle, car cette eau émane des fontaines même du Sauveur, et l'Esprit de Dieu la féconde de sa vertu, afin qu'elle soit douce et nourrissante au *Cerf altéré!*”

IV

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LA MÉTHODE D'ORAISON QUE NOUS AVONS ADOPTÉE

Sans avoir la prétention de nous ériger en juge sur la valeur respective des deux grandes méthodes d'oraison: celle de saint Ignace et celle de saint Sulpice, nous nous sommes arrêté à la première, parce qu'elle nous a paru convenir à un plus grand nombre d'âmes, et se prêter plus facilement aux opérations de nos différentes facultés.

Conformément à la Méthode de saint Ignace, nous plaçons donc ordinairement deux *Préludes* avant le corps de la Méditation. Dans le premier préluce, nommé aussi: *Composition de lieu*, on s'efforce de voir une scène de la vie du Sauveur, ou du Saint du jour, qui mette bien en relief la vertu sur laquelle on veut méditer; ou bien, on se met par la pensée, au milieu de leurs auditeurs pour recueillir leurs paroles. Dans le second, on demande une grâce spéciale en rapport avec les fruits que l'on veut retirer de la méditation. Tout ce préambule ne doit pas, pour l'ordinaire, durer plus de trois ou quatre minutes.

Puis vient le *Corps de la Méditation*. Il se compose de trois parties: les Considérations, les Applications, les Affections.

Dans les *Considérations*, on expose plus longuement que dans le premier Préluce l'enseignement tombé des lèvres du Sauveur, ou proposé par l'Eglise; ou bien, l'on rappelle avec plus de développements les traits de la vie du Saint, où se manifeste mieux la vertu sur laquelle on médite.

Dans les *Applications*, l'âme réfléchit sur les vérités exposées dans les *Considérations*, jusqu'à ce qu'elle en ait acquis une conviction vive qui puisse influer sur la conduite ; puis, elle recherche si elle a, dans le passé, conformé sa vie à ces vérités, et quels moyens elle pourra prendre pour mieux faire à l'avenir.

Dans les *Affections*, qui constituent, à parler proprement, l'*Oraison Mentale*, l'âme se tourne tout-à-fait vers Dieu pour le remercier de l'avoir tant de fois pressée de pratiquer la vertu sur laquelle elle médite ; pour lui demander pardon d'être si souvent restée sourde à son appel ; pour le supplier de vouloir bien lui continuer ses grâces à l'avenir. Si c'est la fête d'un Saint, elle a recours à son intercession pour obtenir plus sûrement la faveur qu'elle implore. C'est ici la partie la plus importante de la Méditation : ici l'âme entre en relation intime avec Dieu. Il peut être permis à certaines personnes de passer légèrement sur les *Considérations* et même sur les *Applications*, quand elles connaissent déjà et apprécient l'importance de la vérité sur laquelle elles méditent ; on ne doit jamais passer légèrement sur les *Affections*. C'est dans cette partie de la Méditation que l'âme témoigne à Dieu tous ses sentiments de reconnaissance ou de confusion, d'amour ou de crainte ; qu'elle lui présente ses demandes en toute sincérité et en toute confiance.

Nous ne faisons, en général, dans chaque méditation, qu'indiquer brièvement les différentes *Affections* auxquelles l'âme peut se livrer. Chacun devra s'efforcer de les développer avec son cœur.

Enfin, pour terminer chaque point, ou du moins pour terminer la Méditation, il faut prendre des *Résolutions*.

Une méditation sans résolutions est ordinairement une méditation sans fruit. Rien n'empêche d'en prendre d'autres que celles qui sont indiquées dans ce livre ; l'essentiel est qu'elles soient : 1^o *pratiques* ; c'est-à-dire capables d'améliorer notre vie ; 2^o *particulières* ; c'est-à-dire portant sur un cas déterminé qui pourra se présenter pendant la journée, ou, du moins, sur un moyen précis de pratiquer la vertu sur laquelle on vient de méditer.

Pour conclure la Méditation, on recueille les *Résolutions* que l'on a prises à la fin de chaque point ; on en fait comme un faisceau que l'on présente, dans un *Colloque*, à Notre-Seigneur, à la Sainte-Vierge, ou au Saint dont on va lire la Messe ; on leur témoigne l'impuissance où l'on est d'y être fidèle sans une grâce tout-à-fait spéciale, et on la leur demande.

Mais qu'il soit toujours bien entendu que l'*Oraison* est un don de l'Esprit-Saint ; que, dans cette science, Il est le premier, sinon le seul véritable maître : *Unctio ejus docet nos de omnibus*. (I Joann. II, 27). C'est donc à Lui plus qu'aux explications des méthodes qu'il faut recourir pour y faire des progrès. C'est Lui, d'ailleurs, qui agit sur nos facultés pour nous aider à bien faire l'*Oraison* ; sur notre mémoire pour nous rappeler les faits ou les vérités contenues dans les *Considérations* ; sur notre intelligence pour nous faciliter les *Applications* ; et surtout sur notre cœur et notre volonté pour en faire jaillir les *Affections* et nous suggérer les *Résolutions* qu'il faut prendre. C'est donc par la prière à l'Esprit

Saint, au commencement de chaque Méditation, par la dévotion habituelle à cet incomparable Maître de la vie spirituelle que nous ferons des progrès dans cet art si difficile de l'Oraison, et partant, dans ce Chemin de la Perfection où notre qualité de Chrétiens et de Prêtres nous oblige à avancer chaque jour.

Après chaque Méditation, nous avons indiqué une pensée pieuse destinée à relier l'Oraison à la Messe, et qui occupera utilement l'esprit du prêtre jusqu'au moment de la célébration du Saint-Sacrifice; de même, après chaque méditation, nous avons donné un texte ou une idée qui aidera à faire de l'Action de grâces la continuation de l'Oraison du matin, et à solliciter de nouveau les secours nécessaires pour tenir les Résolutions. Nous avons placé, à la fin de chaque volume, un Tableau qui donne le sens général de chacune des 22 strophes qui composent le Psaume 118 des petites Heures. A la fin du dernier volume, nous reproduisons le Psaume 118 tout entier, en accompagnant chaque verset d'une pensée capable d'exciter la piété de celui qui récite le Saint Bréviaire. On pourra trouver chaque jour un rapport admirable entre les pensées principales de la Méditation et le sens d'un ou de plusieurs des versets et même des strophes de ce Psaume. Les Petites Heures seront mieux récitées et nous aideront aussi à tenir nos Résolutions. La Méditation s'emparera ainsi des premières heures de la journée, et laissera dans notre âme une impression profonde que nos occupations ultérieures feront plus difficilement disparaître.

V

QUELQUES MOTS SUR NOTRE MANIÈRE DE TRAITER LES SUJETS DE MÉDITATIONS

En choisissant pour thèmes de nos Méditations les paroles de la Liturgie de chaque jour, nous n'avons pu suivre un ordre logique dans la suite des sujets que nous traitons : il fallait, surtout aux jours des Fêtes des Saints, choisir le sujet qui se rapportait le mieux à la vertu dominante du Saint et aux paroles de la Sainte Liturgie.

On trouvera aussi, de temps en temps, des divisions que la Logique voudrait plus nettes ou plus naturelles. Mais qu'on veuille bien se rappeler que nous devons prendre, non seulement nos sujets de Méditations, mais les divisions de ces sujets, dans les paroles de la Sainte Messe et surtout de l'Épître et de l'Évangile; et que nous ne pouvions consulter uniquement les exigences de la Logique, pour les divisions non plus que pour le choix des sujets.

Parfois aussi, si nous n'avions été arrêté par les exigences d'un texte qu'il fallait commenter de manière à en relier le sens à celui du texte qui précédait ou qui suivait, la doctrine aurait été plus clairement exprimée; mais nous pensons que le lecteur trouvera, dans la parole même de Dieu ou de la Sainte Liturgie, dont nous avons tenu à respecter le sens, une lumière et une onction qui compenseront surabondamment la clarté d'exposition que nous aurions voulue quelquefois plus complète.

Les sujets de Méditations ont été exposés aussi brièvement et aussi succinctement que possible. Dans les Applications et les Affections, nous ne faisons même quelquefois qu'indiquer d'un mot l'exercice pieux auquel le lecteur doit se livrer. Nous avons craint de donner lieu à l'abus qu'engendrent trop souvent les longues méditations ; elles deviennent, pour beaucoup, de simples lectures spirituelles, en ce qu'elles ne laissent presque rien à l'initiative de celui qui médite. Nous indiquons le travail auquel doit se livrer le lecteur, avec le concours de l'Esprit de prière ; mais nous ne faisons pas ce travail pour lui. Pour peu qu'il s'applique à faire les exercices que nous indiquons à chaque méditation, il trouvera facilement à occuper son esprit et son cœur pendant une demi-heure.

IV

LES PRINCIPALES SOURCES OU NOUS AVONS PUISÉ

Comme la nature de cet ouvrage nous imposait l'obligation périlleuse de toucher à une foule de questions de dogme, de morale et surtout de spiritualité, nous ne nous sommes permis de rien avancer de nous-même, et nous nous sommes efforcé de n'énoncer que des maxims approuvées par les Maîtres de la Vie spirituelle. Nous avons surtout consulté : *l'Année Liturgique* de Dom Guéranger, qui nous a fourni le plan général de cet ouvrage, et nous a indiqué l'esprit de l'Eglise aux Dimanches et aux principales fêtes ; *l'Année chrétienne* du P. Croiset, si estimée au siècle dernier ; la *Theologia Mystica* de Schram ; les *Notes on doctrinal and spiritual subjects* du P. Faber ; la *Triplex Expositio* du P. Bernardin de Picquigny ; le traité de *la Vie et des Vertus chrétiennes* de Mgr Gay ; et surtout *Cornelius à Lapidé et Saint Thomas*. Puissions-nous avoir bien saisi et clairement exposé la doctrine de ces grands maîtres !

Nous demandons au Père des lumières, auteur de tout don parfait, qu'Il daigne bénir ces pages écrites sous son œil et pour sa gloire. Puissent nos modestes efforts, fécondés par la grâce divine, aider les prêtres à vivre de la vie de l'Eglise, à progresser dans le Chemin de la Perfection, et à y faire avancer les âmes soumises à leur conduite !

Méditations sur les vérités et excellences de Jésus-Christ Notre Seigneur, recueillies de ses mystères, cachées en ses états et grandeurs, prêchées par lui sur la terre et communiquées à ses Saints, par le R. P. Bourgoing, supérieur de l'Oratoire. 32me édition, 3 vol. in-18, \$2.63 réduit à \$1.25.

(En très bon ordre.)

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

MARIAGE DE MINEUR — AUTORISATION

QUESTION.—L'autorisation donnée par le juge, sur avis du conseil de famille, à un tuteur de consentir au mariage de son pupille peut-elle être générale ou faut-il absolument qu'elle soit spéciale ?

Un tuteur

RÉPONSE.—Il faut une autorisation spéciale de consentir au mariage du pupille avec une personne déterminée. La simple autorisation générale de consentir au mariage du pupille est nulle.

Il ne faut pas laisser le tuteur libre de consentir à un mariage qui pourrait être déshonorant.

La personne que le mineur veut épouser doit être nommée afin que le conseil de famille puisse agir avec connaissance de cause. C'est aussi avec parfaite connaissance de cause que le juge doit agir.

On m'a dit que cette question s'est présentée dans le district de Richelieu il y a longtemps. Un avis de conseil de famille portait que les parents, ayant prêté serment, pris communication de la déclaration du tuteur, et mûrement délibéré, ont été *unanimentement d'avis que le dit A. B. tuteur soit autorisé à consentir au mariage du dit C. D. son pupille.*

La déclaration préalable du tuteur mentionnait aussi simplement que le mineur désirait contracter mariage sans nommer la jeune fille.

La requête pour homologation de cet étrange avis fut renvoyée par le juge T. J. J. Loranger.

AGENTS D'IMMEUBLES.

Décision importante en leur faveur.

Le 31 décembre dernier, la Cour Supérieure à Montréal. (Jetté, juge).

Re

Gareau

vs

Champagne

A JUGÉ : *Que les agents d'immeubles, chargés de vendre des propriétés ont droit à leur commission s'ils trouvent un acquéreur dans le délai fixé par la convention, quoique le propriétaire ait vendu lui-même avant l'expiration de ce délai.*

Les faits de la cause sont ceux-ci.

Le nommé Champagne avait chargé l'agent d'immeubles R Gareau de vendre pour lui une certaine propriété située dans la

cité de Montréal. Gareau trouva un acquéreur avant l'expiration du délai fixé, mais, dans l'intervalle, la propriété avait été vendue par le propriétaire lui-même. Gareau intenta alors contre Champagne, une action par laquelle il réclamait le montant de sa *commission* de même que s'il eût fait la transaction pour son mandant et il eut gain de cause.

Cette décision est conforme aux règles qui régissent le mandat salarié.

Une décision, dans un cas qui a beaucoup d'analogie avec le cas rapporté plus haut, a été rendue dernièrement, par la Cour Supérieure à Montréal (Ouimet juge) en faveur de Cradock Simpson, agent d'immeubles, contre le nommé Hood.

EFFETS DE LA SÉPARATION DE CORPS.

On lit dans l'Electeur du 16 Mai.

La France vient d'être dotée d'une loi adoptée le 6 février dernier qui modifie entièrement la situation de la femme mariée en cas de séparation de corps.

La grande innovation est celle-ci : la femme séparée de corps reprend le plein exercice de sa capacité civile ; elle n'a plus besoin de recourir à l'autorisation de son mari en aucun cas, ni même à celle de la justice. Elle a désormais un domicile légal autre que celui de son mari, et elle peut se faire autoriser à ne plus porter le nom de son mari et faire interdire à celui-ci de joindre son nom au sien.

Note de la rédaction.—Dans la province de Québec, la femme séparée de corps a le droit de se choisir un domicile autre que celui de son mari (C. C. Art. 207). Elle ne jouit cependant pas de la plénitude de ses droits civils comme les filles et les veuves majeures, car elle n'a sur ses biens qu'un pouvoir d'administration. S'il s'agit de l'aliénation de ses immeubles, elle a besoin de l'autorisation de son mari. Si le mari refuse l'autorisation demandée, il faut celle du juge (S. R. P. Q. art. 5788 (1).)

La femme séparée de corps continue à porter le nom de son mari, et les tribunaux n'ont pas le pouvoir de l'autoriser à ne plus le porter.

INJURES — DROIT D'ACTION.

Cour Supérieure, Montréal.

Pagnuelo, juge.

Payeur vs. Brien.

Jugé : Que tout citoyen a un droit d'action pour injures faites à sa femme ou à ses enfants.

(1) Cet art. 5788 est le nouvel art. 210 du code civil.

 TRIBUNAUX FRANÇAIS

LE DROIT D'ACCROISSEMENT (1)

Le tribunal de Verdôme, par jugement du 23 février, donne gain de cause aux Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir, dans une affaire de droit d'accroissement. Il a annulé les contraintes et déclaré que l'impôt ne pouvait être exigé que dans un paiement unique.

Nous espérons que les tribunaux auront bientôt le courage d'envoyer aux galères les voleurs des biens des pauvres et des religieux.

La Croix

 CAFÉ FALSIFIÉ

Un industriel de Dijon a été condamné à 50 francs d'amende pour avoir vendu du café de gland doux composé qui ne contenait aucun élément de gland, et avoir donné à cette matière la forme de véritables grains de café, en reproduisant même la rainure caractéristique qui, même après torréfaction, reste d'une couleur différente de celle du grain, par suite de l'enrobage d'une solution de gomme.

La Croix

 QUESTION ECCLÉSIASTIQUE DE DROIT

Le 31 janvier, la cour de cassation a rendu l'arrêt suivant dans une affaire d'école au profit de la mense épiscopale de Grenoble :

La cour, ouï M. le conseiller Faure-Biguet, en son rapport ; MM. Sabatier et Lesage, avocats, en leurs observations respectives, et M. l'avocat général Desjardins en ses conclusions ; après en avoir délibéré en chambre du conseil ;

Vu le moyen unique du pourvoi,

Vu l'art. 900 du code civil,

Attendu que la loi, sans définir les attributions des évêchés ou menses épiscopales, s'est bornée à placer ces établissements ecclésiastiques sous la tutelle et le contrôle du gouvernement qui les habilite, lorsqu'il y a lieu, à recevoir les libéralités sous les clauses et conditions dont il juge convenable d'autoriser l'acceptation ; que, sans doute, et malgré l'autorisation administrative, les tribunaux civils peuvent connaître de tous les vices de la donation ou le legs serait entaché ; — qu'ils le peuvent, notamment, dans le cas où la cause de la libéralité serait illicite, mais qu'on ne saurait considérer comme telle, ainsi que l'arrêt attaqué le fait, une condition qui n'est contraire à aucune loi ;

Attendu que, dans l'espèce, un décret du 9 juin 1847 a autorisé l'évêque de Grenoble à accepter pour lui et pour ses successeurs le legs à lui fait par la demoiselle Garnier, à charge de pourvoir à l'entretien de diverses écoles primaires dans les termes précisés par le testament ; que la cour d'appel a décidé néanmoins que la condition susdite était illicite, par le seul motif que son sujet serait en dehors des attributions de la mense et excéderait sa capacité ; — que, par voie de conséquence, elle a déclaré que le legs était nul ; — qu'en statuant ainsi, l'arrêt attaqué a faussement appliqué et, par suite, violé l'art. 900 ci-dessus visé ;

Par ces motifs, casse..., renvoie devant la cour d'appel de Chambéry.

L'Univers

(1) Voyez le No du 1er décembre 1892, page 579 du vol. 3.

PREPARATION AU GRAND JOUR

ou instructions simples et pratiques pour la Première Communion

Formant la matière de trois Retraites

Par l'Abbé JOUVE

Chanoine titulaire de la cathédrale de Gap, ancien archiprêtre de Savines

1 vol. in-12.Prix 88 cts.

Un grand nombre de prêtres, connaissant la simplicité du style de mon *Missionnaire de la campagne*, et de mes autres ouvrages, m'ont vivement engagé à composer dans le même genre un cours d'instructions variées, propres à préparer les enfants à la plus importante action de la vie : *la première communion*.

Désireux de leur être agréable, et aussi par affection pour les enfants que Jésus m'a appris à aimer, j'ai écrit ce petit ouvrage en m'accommodant à leur langage simple et familier.

Tout ce qu'on y trouvera de bon, on devra l'attribuer aux nombreux auteurs dont je me suis inspiré : pour moi, je n'ai d'autre mérite que celui d'avoir coopéré à préparer l'âme de ces petits anges de la terre pour en faire le tabernacle digne du grand Dieu qui va les visiter et habiter en eux.

L'expérience le prouve que rien n'est plus difficile que de captiver l'attention des enfants pendant une demi-heure. C'est pourquoi, pour les obliger à suivre les instructions, je me suis efforcé de les rendre accessibles à leur intelligence en les émaillant de comparaisons et de traits historiques qui ne manqueront ni d'intérêt, ni de charme.

Ce nouveau livre renferme trois retraites complètes de quatre jours. Dans leur ensemble, elles contiennent tout ce qu'il y a de plus propre à éclairer l'esprit et à toucher le cœur des enfants pour les aider à faire saintement leur première communion et leur apprendre à en conserver les fruits.

On trouvera pour chaque jour de la retraite des avis, une méditation, deux instructions, une lecture, un examen détaillé sur les commandements de Dieu, de l'Eglise, les péchés capitaux et les devoirs d'état.

Le prédicateur pourra suivre intégralement celle des retraites qu'il lui plaira, ou faire un choix parmi les sujets traités dans le volume.

Voici l'horaire ou l'ordre des exercices de chaque jour de la retraite :

Premier jour : On en fera l'ouverture le mercredi matin par la prière, l'instruction et la sainte Messe, vers les 9 heures. — Les jours suivants on fera la prière et la méditation avant la messe qui se dira vers les 7 heures. — A 9 heures, instruction, et le reste comme au premier jour. — A 11 heures, examen de conscience. — A deux heures de l'après-midi, chapelet et lecture de piété. — A quatre heures, sermon et avis. — On suivra le même ordre les jours suivants.

Dimanche matin. — Allocution après l'évangile sur la première communion. — Allocution après la sainte communion. — **Dimanche soir, à vêpres** : Renouveau des promesses du baptême ; Consécration à la sainte Vierge et avis aux parents.

Lundi matin. — Messe et allocution sur la persévérance.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Dans une retraite quelconque et surtout dans une retraite prêchée à des enfants, il est utile et même nécessaire de donner des avis pratiques avant ou après chaque réunion. Plusieurs des jeunes auditeurs, incapables de suivre les raisonnements d'une instruction, comprennent et retiennent parfaitement les avis.

L'expérience prouve aux prédicateurs d'exercices spirituels, tels que : retraites, missions, jubilés, que leurs instructions ne produisent que des fruits médiocres, si l'on ne les fait pas suivre des avis pratiques.

Nous allons essayer de donner quelques modèles pour servir à ceux qui sont chargés de préparer les enfants à l'action sublime de leur première communion. Le prédicateur pourra les modifier ou les remplacer selon les besoins de son auditoire.

LA DERNIERE SONATE

A NOEL LAVERGNE

.....
Comincio egli allor si dolcemente.
Che la dolcezza ancor dentro mi suona.
DANTE, *Purg.*, canto II.

I

PARIS.—1716.

C'était la première nuit que le pauvre petit musicien passait à Paris. Il ne connaissait encore de la grande ville que le bruyant et malpropre faubourg Saint-Jacques, et la figure bourruée d'Hénoch, l'hôtelier, qui, le voyant arriver à pied, portant pour tout bagage un petit paquet de hardes et un méchant violon, lui avait fait servir un maigre souper et donné pour logis la plus étroite de ses mansardes. Le jeune voyageur lui était cependant recommandé ; mais, ce soir-là, Hénoch était de fort mauvaise humeur. Un de ses locataires, parti sans payer son écot, avait, de plus, dérobé quelques pièces de linge, et l'arrivée d'un riche chaland eût seule pu dérider le front soucieux du vieil hôtelier.

Le pauvre enfant comptait sur une meilleure réception. Son parrain le ménétrier lui avait dit : " Quand mon compère Hénoch aura lu ma lettre, il te traitera comme un neveu. " Et le résultat de cette lecture avait été si différent de ce qu'il espérait, que Louis ne pouvait s'empêcher de penser : " S'il en est de même des lettres que je dois remettre à M. le curé de Saint-Eustache et au grand violoniste du roi, je pourrai bientôt reprendre le chemin de mon village. "

Au village, hélas ! personne ne l'attendait. Ses parents étaient morts, et son parrain et son curé, bien disposés pour lui, mais hors d'état d'assurer son avenir, lui avaient dit : " Va chercher fortune à Paris. Ta belle voix et ton violon peuvent te mener loin. M. le curé de Saint-Eustache t'accordera peut-être une place d'enfant de chœur, et si le célèbre musicien André Lebert veut bien te donner des leçons par charité, tu deviendras riche comme lui. "

Le bon curé lui donna des lettres de recommandation pour ces personnages, qu'il ne connaissait que de réputation ; le parrain composa laborieusement une épître pour son ami Hénoch, hôtelier, rue Saint-Jacques, et, muni de ces trois missives, d'un léger bagage et d'une bourse plus légère encore, Louis franchit à pied, comme il put, les vingt lieues qui le séparaient de Paris.

Bien souvent, au village, l'orphelin s'était cru seul ; mais combien cette solitude était peuplée en comparaison de celle où il se trouvait maintenant ! A Viry, il n'avait pas de parents, mais de nombreux amis : toutes les maisons lui étaient ouvertes, et son petit violon les réjouissait.—Tout cela était passé : une nouvelle vie allait commencer pour Louis, et s'annonçait triste et difficile

Aussi, malgré la fatigue du voyage, il avait beau se retourner sur son grabat, fermer les yeux, dire son chapelet : le sommeil ne venait pas. La chaleur était étouffante dans la mansarde. De guerre lasse, l'enfant remit ses vêtements, et alla s'asseoir sur le bord de la fenêtre.

De ce poste élevé il dominait de vastes jardins, éclairés par la pâle lueur des étoiles. Les bruits de la grande ville s'amortissaient peu à peu, les lumières s'éteignaient aux fenêtres, et bientôt, de toutes celles que Louis pouvait apercevoir, une seule resta éclairée. Elle s'ouvrait sur un balcon, au premier étage d'une petite maison séparée de celle d'Hénoch par un jardin.

Machinalement, les yeux de Louis se fixèrent sur cette croisée ouverte. Un homme était accoudé au balcon. Il rentra, et, quelques instants après, les sons d'un violon s'échappèrent de la pièce éclairée.

La perfection de l'instrument et l'habileté de celui qui en jouait, rendaient cette musique si belle, que Louis n'osait respirer.— Après une introduction savante, le violon joua une mélodie simple et gracieuse, puis il se tut. Louis attendit longtemps, espérant qu'il jouerait encore. Le violon garda le silence, et, presque sans y penser, l'enfant se mit à chanter, et redit, comme un écho fidèle, l'air qu'il venait d'entendre pour la première fois.

Le violoniste, dès qu'il l'entendit, parut sur le balcon, resta immobile tant que Louis chanta, et, dès qu'il eut fini, s'écria : " Qui chante ainsi ? répondez moi ! " Et il dit cela d'une voix si émue, que l'enfant eut peur, et ne répondit rien.

" Ce monsieur a sans doute pensé que je me moquais de lui ! " se dit-il ; et, effarouché comme un oiseau, le pauvre garçon quitta la fenêtre, se recoucha, et finit par s'endormir.

Le lendemain, il se leva de bonne heure et descendit. Mais, avant d'être au bas de l'escalier, il entendit la voix grondeuse d'Hénoch qui répondait à quelqu'un :

" Non, monsieur, c'est une erreur. Personne chez moi ne se permettrait de troubler le repos des voisins. "

" Mais, monsieur, " disait une autre voix, " les voisins ne se plaignent pas. Mon maître voudrait simplement savoir quelle est la jeune fille qui a chanté cette nuit chez vous. "

" Il n'y a pas de jeune fille ici, " reprit l'irascible Hénoch. " Pour qui me prenez-vous ? Je loge des étudiants ; ma maison est honnête, et je n'ai que des servantes d'un âge respectable : Dorothée a plus de cinquante ans, et Gothon, soixante-quinze. Passé dix heures, je ferme ma porte, et personne ne chante ici. "

" Pourtant, monsieur, mon maître est sûr que la belle voix qu'il a entendue cette nuit partait d'une de vos mansardes. "

" Votre maître a rêvé : laissez-moi la paix. "

Louis s'était approché timidement des deux interlocuteurs, et, encouragé par l'honnête et bienveillante, physionomie du vieux domestique qui parlait à l'hôte, il essaya de placer son mot dans la conversation.

“ C’est moi qui ai chanté, ” dit-il ; “ mais je ne le ferai plus, si cela ennuie les voisins. ”

“ Là ! ” s’écria Hénoch, “ ne voilà-t-il pas un beau début ! A peine ce galopin a-t-il passé quelques heures chez moi, et il va m’attirer des désagréments. ”

“ Vous n’en aurez aucun, monsieur Hénoch, ” dit le vieux domestique : “ mon maître a été charmé de la jolie voix de votre petit locataire ; il désire le voir et le faire chanter chez lui. Veuillez me suivre, mon petit ami. Vous n’aurez point à vous en repentir. ”

Il emmena l’enfant, et, cinq minutes après, Louis était introduit dans le salon du violoniste.

Celui-ci paraissait âgé d’environ soixante ans. Il était de taille moyenne, mince et nerveux ; son visage était noble, sa voix sympathique. A l’entendre, à voir l’élégance et la vivacité de ses mouvements, on lui eût donné quarante ans ; mais ses traits amaigris et fatigués révélèrent son âge.

“ Voici le chanteur de la nuit dernière, ” dit le vieux domestique en introduisant Louis et se retirant discrètement.

Louis, tout déconcerté, se tenait debout, son chapeau à la main.

Le musicien jettant sa plume et repoussant son fauteuil, s’avança vivement vers lui, le regarda un instant et lui dit :

“ Est-ce toi qui as chanté ? ”

“ Oui, monsieur. ”

“ Bien vrai ? J’aurais gagé que c’était une femme. Chante encore, chante tout de suite. ”

“ Que voulez-vous que je chante ? ” dit Louis.

“ Ce que tu voudras. Qu’as-tu chanté cette nuit ? ”

“ L’air que jouait le violon. Il était si beau ! Oh ! si seulement j’entendais les trois premières notes, tout me reviendrait à la mémoire ! ”

Le musicien saisit son violon : à peine eut-il commencé l’air, que, Louis le continuant, il se mit à l’accompagner doucement, et, quand il eut fini, s’écria : “ Qui es-tu ? que veux-tu, mon petit ? Tout ce que je puis donner, je le donnerais pour te garder avec moi. Réponds moi : qui es-tu ? ”

Louis, en peu de mots, raconta son histoire. Quand il en vint à parler de ses lettres de recommandation, le musicien voulut les voir, et, à un cri de surprise et de joie. “ Celle-ci, ” dit-il à Louis, “ est arrivée à son adresse : je suis André Lebert, ancien premier violon du roi.—Quant à la lettre qui est destinée à M. le curé de Saint-Eustache, ne la porte pas. Tu as mieux à faire que d’entrer à la maîtrise. Reste avec moi : je te ferai instruire ; je t’apprendrai tout ce que je sais, je ne te laisserai manquer de rien. Mais tu ne chanteras que pour moi seul, entends-tu ? Acceptes-tu ces conditions ? ”

“ Oui, monsieur, ” dit Louis résolument.

“ Hé bien ! c’est entendu. Ton curé m’écrit que tu es un excellent enfant. Reste tel, et, avec l’aide de Dieu, je ferai de toi un grand musicien. ”

Six mois après, Louis écrivait au curé de son village :

Paris, 15 octobre 1716.

“ MONSIEUR LE CURÉ,

“ Grâce à votre recommandation, je suis le plus heureux enfant du monde : M. Lebert m'a non seulement pris pour élève, mais il me traite en fils. Il m'a donné une jolie chambre près de la sienne, je suis habillé comme un gentilhomme, j'ai des maîtres de toute sorte, et j'étudie avec beaucoup de soin pour faire plaisir au bon M. Lebert ; mais les leçons que j'aime le mieux, sont celles qu'il me donne. Quel musicien, monsieur le curé ! Non, rien ne peut vous exprimer le bonheur que j'éprouve à l'entendre. Quant à lui, sa plus grande joie est de me faire chanter, le soir, quand nous sommes seuls. Il s'assied à l'autre bout du salon, tire un médaillon de son sein, et le regarde pendant que je chante. Souvent il pleure en m'écoutant, mais il dit que cela lui fait plaisir. Quand j'ai fini, il m'embrasse sur le front et me fait signe d'aller me coucher.

“ Trois fois par semaine, quelques amateurs de musique viennent chez nous jouer des morceaux d'ensemble. Bientôt, j'espère, je pourrai y faire ma partie. Le reste du temps nous vivons très solitaires, mais je ne m'ennuie jamais. Le jardin et la volière pleine d'oiseaux rares, que j'ai demandé à soigner pour aider le vieux Jean-Baptiste, suffisent à occuper mes récréations.

“ Je n'ai point oublié vos bons conseils, monsieur le curé. Du reste, je n'ai qu'à imiter mon cher maître pour vivre en bon chrétien. Nous allons tous les jours à la messe chez nos voisines les dames carmélites, et M. Lebert ne permet pas aux personnes qu'il reçoit le moindre mot contre la religion.

“ C'est à vous, monsieur le curé, que je dois tout mon bonheur : aussi, croyez-le bien, je suis et serai toujours, avec tout le respect et la reconnaissance imaginables,

“ Votre très dévoué serviteur,

“ LOUIS DESCHAMPS. ”

II

1717. — VERSAILLES.

Une année se passa ainsi. M. Lebert s'attachait de plus en plus à son jeune élève, dont le caractère aimable et les rapides progrès faisaient sa joie et son orgueil. La fête de Louis approchait ; il lui dit :

“ Que veux-tu que je te donne pour ta fête, petit ? ”

“ Je suis si comblé de vos bontés, monsieur, que je ne devrais rien souhaiter, et pourtant...”

“ Parle donc, ” dit son maître.

“ Hé bien ! j'ai grand désir de voir Versailles avec vous, cher maître. ”

“ Je n'y suis pas retourné depuis la mort du roi Louis XIV, ” dit Lebert ; “ mais je reverrai le parc avec plaisir. Nous irons ensemble, mon enfant. ”

(à suivre)

A UNE SUPERIEURE RELIGIEUSE.

AU SUJET

D'UN RECENT DECRET PONTIFICAL

SECONDE EDITION

Recue et augmentée par l'auteur

LETTRE

Du R. P. SECONDO FRANCO de la Cie de Jésus

Seule traduction française avec autorisation de l'Auteur

Par l'Abbé A.-E. Gautier

Du clergé de Bordeaux. Docteur en droit canonique

1 vol. in-12.Prix 40 cts.

Ma Révérende Mère.

Votre Révérence m'écrit que le Décret du Souverain Pontife promulgué dernièrement par l'intermédiaire de l'Eminentissime Cardinal, Préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers vous a jetées, vous et quelques-unes de vos Religieuses, dans une sorte de trouble. Cependant, animées du plus grand désir de vous conformer pleinement à la volonté du Vicaire de Jésus-Christ, vous voudriez beaucoup que je vous donnasse quelque explication à ce sujet.

En vérité, le Décret est si clair qu'il suffit de le prendre à la lettre pour en tirer le sens vrai. Il est si péremptoire qu'il n'exige autre chose pour être observé pleinement que cette docilité absolue qui est due aux actes du Saint-Siège Apostolique, et les services qu'il doit rendre sont si grands, que, pour le recevoir à bras ouverts, il suffit de le bien entendre.

Néanmoins, l'importance des questions en elles-mêmes et le désir si légitime que vous m'exprimez me persuadent facilement que je ne puis vous refuser cette satisfaction. Ce n'est pourtant pas un traité sur cette matière que j'écrirai ; je n'en aurais pas le temps et je n'en ai nullement l'intention. Aussi bien, ne crois-je pas cela nécessaire. Je me formerai à vous indiquer en peu de mots ce que le Vicaire de J.-C. a décrété, et par suite ce qu'il y a à faire. Je m'acquitterai d'autant plus volontiers de cette tâche que cet opuscule, j'en ai la confiance, pourra être de quelque utilité à d'autres Communautés religieuses placées dans les mêmes conditions que la vôtre. Je serai en sorte d'être bref et clair ; et après avoir exposé ce que renferme le Décret, je le mettrai en lumière par l'autorité des graves théologiens qui ont traité cette question. J'exposerai enfin quelques-unes des raisons qui en démontrent la sagesse. Sans doute ces deux choses ne sont nullement nécessaires puisque l'autorité du Siège Apostolique qui l'intime doit tenir lieu de toute raison ; mais elles auront pour heureux résultat de procurer un plus grand contentement et allègement à qui doit obéir.

S. F. s. j.

Très Révérende Mère.

Afin de procéder avec ordre dans cet écrit, voici ce que je ferai. Je reproduirai d'abord le Décret tel qu'il est émané de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, avec la traduction littérale en regard. Ensuite le reprenant partie par partie, j'en exposerai le sens obvie qui doit suffire pour sa mise en pratique exacte.

Enfin, des dispositions prises, je tirerai quelques raisons qui aideront à rendre la volonté plus prompte grâce à la satisfaction qu'elles ne peuvent manquer de causer à l'esprit.

Que le doux Cœur de Jésus me serve de guide à moi en écrivant et à votre Révérence en pesant ce que contiendra ce petit écrit.

S. F. s. j.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET
A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIÈRE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

I. MÉDITATIONS, *suite*

Les méditations du vénérable P. Louis du Pont, ont, à beaucoup de titres, le droit d'être mentionnées et recommandées dans l'*Ami du clergé*. L'auteur se distingua à la fin du xvi^e siècle et au commencement du xvii^e dans la Compagnie de Jésus par son profond savoir et sa haute sainteté. Les grâces extraordinaires que Dieu lui accorda et les grands fruits qu'il produisit dans les âmes par ses entretiens et par sa direction suffiraient à nous convaincre que ses *Méditations* ont dû perpétuer et généraliser son heureuse et salutaire influence. Dès 1611, elles étaient traduites de l'espagnol en latin; et plusieurs éditions latines se sont succédées depuis : la dernière, que nous a donnée le P. Lehmkuhl, a été révisée avec soin et pour le texte même et pour les citations de la sainte Ecriture et des Pères. De bonne heure aussi, il y eut des traductions françaises de ces "très excellentes méditations." La première qui est de 1610, et qui servit pour une édition imprimée en 1628, était très imparfaite; elle renfermait beaucoup d'expressions qui seraient inintelligibles pour nous. Mais celle de 1682 s'est conservée et n'a eu besoin que de quelques retouches pour être présentée au public dans cette dixième édition que nous indiquons à nos lecteurs. Le temps a donc confirmé le mérite des méditations du vénérable du Pont, au lieu de les ensevelir dans l'oubli avec tant d'autres ouvrages. Il nous faut néanmoins les faire connaître davantage pour les faire mieux apprécier.

Les six parties qui composent ce recueil sont ordonnées à la vie purgative, à la vie illuminative, et à la vie unitive. — La première partie, après une *préface* sur la pureté de cœur qui est la fin des méditations de la vie purgative, donne tout d'abord la méditation fondamentale sur la fin de l'homme; puis viennent les méditations sur le péché en général et sur les fins

dernières; celles qui suivent visent à une entière mortification des vices et des passions déréglées, et ont pour objet : 1^o les sept péchés capitaux, les dix commandements de Dieu, les cinq sens extérieurs, et les puissances intérieures de l'âme; 2^o l'examen de conscience, le sacrement de Pénitence, la sainte Communion; 3^o les peines du purgatoire. — Les deuxième, troisième et quatrième parties comprennent les méditations de la vie illuminative. Elles ont pour but l'imitation de Notre-Seigneur, et pour objet les mystères de notre Sauveur dans son Incarnation et sa vie cachée, dans sa vie publique, dans sa passion et sa mort. — La vie glorieuse de Jésus-Christ, et un fondement dans la connaissance plus approfondie de la Divinité, des trois personnes divines, des perfections de Dieu et de ses bienfaits soit naturels soit surnaturels : aussi tel est l'objet des méditations de la cinquième et de la sixième parties. — L'œuvre du Père du Pont est donc complète. On a dit, avec raison, que c'étaient les exercices de saint Ignace étendus et expliqués.

C'est aussi la méthode de saint Ignace qu'on a suivie dans la rédaction de ces méditations (on la trouvera exposée et développée dans la *Préface*, qui est un vrai traité de l'oraison mentale, comprenant 56 pages in-12 d'un texte très serré). — Les vérités proposées avec toute la force et la richesse qu'on peut attendre d'un savant théologien, et les applications très détaillées qu'indique l'auteur prouvent de sa part une longue expérience dans la conduite des âmes. — Nous avons été d'abord surpris et effrayés de la longueur des développements que le P. du Pont a donnés à ses méditations : certaines comportent cinq, six points, ou remplissent cinq, six pages; quelques-unes vont jusqu'à neuf points, ou neuf pages. Mais le traducteur nous a répondu (et nous avons admis ses réponses) : 1^o qu'un discours n'est jamais trop long, qui n'a rien que de très utile; 2^o que rien

n'oblige à parcourir tous ces points : si dans un seul, on trouve assez de matière pour s'entretenir avec Dieu, qu'on s'y arrête ; du reste chaque point, par les considérations toutes différentes qu'il contient, est une méditation complète, 3^e qu'une méditation un peu ample et raisonnée offre un avantage considérable pour une infinité de personnes, qui peu capables au commencement de faire d'elles-mêmes les réflexions nécessaires, peuvent, en lisant lentement et en s'appropriant les pensées et affections de l'auteur, s'accoutumer à méditer, et faire à la fin toutes seules, avec les lumières du Saint-Esprit, ce qu'elles ne faisaient d'abord qu'avec le secours d'un livre. — D'ailleurs nous lisons dans la préface que cet ouvrage a été composé non seulement pour l'oraison, mais aussi pour la lecture spirituelle, "une des plus nobles et des plus utiles exercices de piété," et qu'on pourra également l'utiliser pour des exhortations et des conférences. C'est vraiment une mine féconde et inépuisable à exploiter.

Ce qu'on devra surtout chercher, ce qu'on trouvera avec joie et profit dans les méditations du P. du Pont, c'est une explication fort nette et très complète, d'après le sens le plus universellement reçu et approuvé des saints Pères, des quatre Évangiles et de la plus grande partie des actes des apôtres. Étudier et considérer, dans la méditation, avec un guide aussi éclairé et aussi pieux que notre vénérable auteur, c'est assurément le moyen de se procurer les plus vives lumières sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur et de goûter et d'accepter avec amour ses enseignements et ses exemples. C'est à ce point de vue que cet ouvrage se recommande tout spécialement à nos confrères.

Nous n'exprimerons, en finissant, que deux regrets. Nous demanderons aux éditeurs pourquoi ils n'ont pas emprunté à l'édition française de 1628 et reproduit dans leur nouvelle édition la "Table des Méditations sur les Évangiles des dimanches et fêtes de toute l'année selon l'usage de l'Église romaine ?" Pourquoi aussi, en faveur du clergé, n'ont-ils pas donné en latin les citations de la sainte Écriture et des Pères, soit en les insérant dans le texte, soit en les renvoyant au bas de la page ? Ils auraient pu mettre à l'e-

dition si correcte et si vantée du P. Lehmkühl.

Les abonnés de l'*Ami du clergé* connaissent déjà le recueil de méditations intitulé l'*HEURE DU MATIN* : il leur a été signalé plusieurs fois à la 3^e ou 4^e page de la couverture de notre chère Revue ; et plusieurs de nos confrères se sont sans doute procuré cet ouvrage qu'on leur recommandait "d'une manière toute particulière" et qu'on leur disait "de réelle valeur, et capable de faire grand bien." Nous voudrions justifier cet éloge et faire apprécier ce livre comme il le mérite. — Disons d'abord que l'auteur nous semble avoir parfaitement satisfait à un *desideratum*, et qu'il nous a donné, ce qu'on ne trouve guère, un ouvrage "renfermant des trésors inappréciables sur le sacerdoce, son excellence, ses vertus et ses devoirs, en forme de Méditations courtes, simples, substantielles et pratiques, et par suite à faire réfléchir et à faire prier." — Pour nous procurer une haute idée du sacerdoce, l'auteur nous fait méditer sur les appels de Dieu, sur la cléricature, sur les ordres mineurs et majeurs, et surtout sur la prêtrise et la fin qu'elle nous impose, et les pouvoirs qu'elle nous confère : c'est nous remettre devant les yeux le nombre et la grandeur des grâces reçues, les engagements contractés et les motifs de les remplir. — Après avoir considéré dans la méditation, c'est-à-dire sous le regard de Dieu et l'influence de sa grâce, on peut envisager avec courage et confiance les devoirs du prêtre, qui fonde l'objet du *second livre*. Ces devoirs, c'est premièrement la sainteté, la sainteté pour le bon exemple, la sainteté par l'exemption du péché mortel, et par la lutte contre le péché véniel ; c'est ensuite, dans le détail, la science qu'il faut acquérir par l'étude ; c'est le zèle des âmes, zèle sans tiédeur ; c'est la prédication, l'administration des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction ; il y a aussi pour le prêtre des devoirs spéciaux envers les pauvres et envers les enfants. Ces devoirs, l'auteur nous en fait considérer l'importance, la nécessité et les différents moyens de les accomplir totalement et efficacement : il consacre de trois à sept méditations à chacune de ces obligations ; et ces méditations, nous le répétons, sont courtes, simples, substantielles, elles sont aussi prati-

ques, et d'une manière particulièrement intéressante. Le choix des vérités qu'il rappelle, et des conseils qu'il donne et des applications qu'il fait, est inspiré par le sentiment des besoins de notre époque : il signale les dangers et les exigences créés par les temps difficiles où nous vivons ; il indique les moyens auxquels il faut recourir pour triompher des obstacles qui entravent maintenant le ministère du prêtre. — C'est avec le même mérite d'opportunité qu'ont été rédigées les méditations du *troisième livre*, sur les vertus du prêtre, chasteté, humilité, bonté, charité envers le prochain et particulièrement envers les confrères, mortification ; telles sont les vertus que notre auteur nous propose d'étudier et de méditer, comme étant celles qui nous rendront le plus conformes à Jésus et le plus capables de travailler efficacement au salut des âmes. Un chapitre est consacré à la nécessité et aux moyens de combattre la passion dominante : quatre méditations ont pour objet "la vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ ;" et enfin les deux dernières méditations nous disent d'une façon délicieuse ce que doit être la chambre du prêtre : une *solitude*, un *temple*, un *ciel*, et ce qu'il faut faire pour qu'il en soit ainsi. — Que dirons-nous du *quatrième livre* ? Qu'il nous a fait le plus grand bien, et que nous avons éprouvé une grande joie à revoir, dans l'oraison, tout ce qui nous avait été enseigné et ce que nous avions lu sur le *règlement*, et sur l'importance et la nécessité de nos différents *exercices de piété*, et sur le moyen de les bien faire. Aucun n'a été oublié : oraison, sainte messe, office divin, lecture spirituelle, visite au Saint-Sacrement, chapelet, examen de conscience, confession ; et rien de plus solide et de plus sage et de plus opportun que les enseignements et conseils qui nous sont donnés sur cette matière si importante. D'ailleurs, ici comme dans les autres parties de l'ouvrage, les textes de l'Écriture et des Pères et les exemples des Saints sont invoqués dans une large mesure, et communiquent aux méditations de l'*Heure du matin* une lumière qui convainc l'esprit et une onction qui pénètre la volonté. Dans le dernier chapitre, notre auteur nous entretient et de la retraite annuelle et de la retraite du mois : dans un appendice, il donne le Direc-

toire de la retraite mensuelle ; et il termine son ouvrage par douze méditations sur les grandes vérités de la religion, c'est-à-dire sur les fins dernières. Ce sont ces méditations qui doivent surtout servir pour les retraites : et il est bon d'y recourir en d'autres temps : "Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis."

Avec l'*H-ure du matin*, finit la catégorie des *Recueils complets* de méditation. Nous avons signalé ceux qui nous semblaient dignes de l'être ; nous les avons analysés et appréciés assez longuement. Il nous a paru que nous devions nous étendre ainsi pour faire connaître suffisamment le contenu et le genre de l'ouvrage : c'est ce que nous aimons nous-même trouver dans un compte-rendu ; c'est ainsi que nous comprenons un article bibliographique. Que si quelques-uns de nos lecteurs désirent plus que des renseignements qui leur permettent de faire eux-mêmes leur choix, s'ils nous demandent d'indiquer nos préférences, de choisir pour eux, voici ce que nous croyons pouvoir ajouter.

Nous ne condamnons pas absolument, au sujet de l'auteur qui nous fournit nos thèmes de méditation, la variété et le changement : car nous n'osons pas affirmer qu'il y a un auteur assez complet pour satisfaire à tous les besoins, à toutes les exigences des différents sujets et des différentes situations ; ou que cet auteur devra plaire toujours, et qu'il n'y aura pas quelquefois un véritable profit à quitter, définitivement ou momentanément, un ouvrage pour un autre. Mais nous recommandons instamment à nos confrères, et surtout aux plus jeunes, de s'attacher d'une manière toute particulière à un Recueil très complet qu'ils auront choisi conforme à leur trempe d'esprit et à leur caractère, auquel ils demanderont habituellement leur sujet d'oraison en suivant l'ordre de l'auteur, et qu'ils ne délaisseront que provisoirement pour faire face à certains besoins du moment, pour méditer par exemple, d'après un ouvrage spécial, sur telle et telle vertu, telle ou telle obligation. — Ces recueils très complets qui comprennent à la fois et une série de méditations, dans un ordre logique, sur toutes les vérités de la spiritualité chrétienne et ecclésiastique, et des méditations pour les principales

fêtes de l'année et sur les principaux saints, sont au nombre de trois : Buvelet, Branchereau, Chaignon. Et nous inclinons à croire que ces trois auteurs se partagent la faveur des Grands-Séminaires en France.

Si donc nos jeunes confrères ont constaté que l'auteur suivi dans leur Grand-Séminaire les a puissamment aidés à faire de bonnes méditations, qu'ils lui demeurent fidèles : il continuera à être pour eux une mine d'autant plus facile à exploiter qu'ils la connaîtront mieux et qu'ils seront plus familiarisés avec les pensées et les procédés de l'auteur. Si on gagne beaucoup à relire plusieurs fois un bon livre, parce qu'une lecture subséquente nous montre toujours une nouvelle vérité, un nouveau point de vue, une nouvelle conséquence qui nous avait échappé jusque-là, à plus forte raison cela est-il vrai de la méditation qui nous fait scruter, avec toutes les ressources de la nature et avec les secours de la grâce, un texte ordinairement riche de-jà par lui-même, et enrichi de plus par les citations de la sainte Ecriture, des Pères, des Saints, des Conciles. — Si au contraire, cher lecteur, l'ouvrage qui vous a fourni pendant quatre ou cinq années le thème de vos méditations vous a paru trop court, trop doctrinal et pas assez onctueux, profitez de votre expérience. Laissez Buvelet pour Branchereau ou Chaignon : ceux-ci, nous l'avons dit, sont plus développés, celui-là est très concis et exige un travail personnel, très profitable assurément, mais difficile à certains esprits. Si vous croyez avoir besoins de ces longs développements que donnent Branchereau et Chaignon à leurs sujets de méditations, choisissez l'un ou l'autre : si Branchereau pendant vos années de séminaire vous a paru trop sec, trop aride, prenez Chaignon, qui comme nous l'avons vu, développe aussi longtemps les actes de la volonté que les réflexions de l'intelligence. Mais si d'autre part vous vous êtes reconnu assez de facilité pour ce travail de réflexions et d'affections personnelles, conservez ou essayez Buvelet. Nous vous souhaitons qu'il reste ou qu'il devienne le manuel ordinaire de vos méditations.

Nous avons dit : manuel ordinaire ; or, encore une fois, nous admettons facilement qu'il peut être très avanta-

geux pour l'âme (comme pour le corps) de changer de régime, et de prendre quelquefois une nourriture autrement préparée, c'est-à-dire des enseignements présentés d'une manière différente, nouvelle, et qui pour cela même sera plus saisissante. Pour cette raison, nous vous engageons à échanger pour un temps Buvelet pour l'*Heure du matin* : ces deux ouvrages appartiennent du reste à la même catégorie, celle des méditations courtes et substantielles, et ce dernier offre des avantages spéciaux, mentionnés plus haut, qui le rendent digne d'être, l'espace d'une année, le suppléant intérimaire de Buvelet. — D'après ce que nous avons dit des Méditations sacerdotales de Décrouille, elles ne font pas double emploi avec celles de Buvelet, de Branchereau, ou de Chaignon : elles peuvent nous aider beaucoup à nous renouveler dans la ferveur de notre première messe ; elles sont du reste suffisamment riches de bonnes pensées et de bonnes applications ; elles ne sont ni trop longues ni trop brèves : autant de raisons pour qu'elles aussi se substituent dans une certaine mesure, pour un certain temps, au manuel ordinaire. — Le V. Père du Pont est complet, très riche, très fort et très méthodique en ce qui regarde les vérités de la triple vie, purgative, illuminative et unitive ; mais il n'a rien de spécial pour la liturgie, les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints, et c'est pour cela que nous ne l'avons pas rangé parmi les Recueils très complets : mais il sera, si l'on veut, le très utile complément soit de Décrouille, soit de Hamon, soit de Bronchain, ceux-ci étant, pour ainsi dire, liturgiques, et nous donnant tout le nécessaire sur le propre du temps et le propre des saints. Mais, de plus, le Père du Pont, dans les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, parties de son ouvrage, nous offre sur les Mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur sa vie cachée, sa vie publique, sa vie souffrante et sa vie glorieuse en un mot sur tout l'Evangile, une série de méditations qu'on ne trouvera peut-être pas ailleurs, aussi solides, aussi complètes ; et à ce titre l'ouvrage du P. du Pont me paraît mériter la même faveur que Décrouille et l'*Heure du matin*, celle de pouvoir remplacer pour un temps l'auteur choisi pour manuel ordinaire.